

## Compte rendu du Conseil Supérieur de l'Education du 12 juillet 2023

Compte tenu du faible nombre de textes inscrits à l'ordre du jour, la séance se tient en visio-conférence. SUD est absent. Seules l'UNSA, la FCPE et la FNEC FP-FO font une déclaration préalable.

### Déclaration FO au CSE du 12 juillet

Pour commencer, nous tenons à réaffirmer notre soutien à la famille et aux proches de Nahel, tué le 27 juin par un policier. Des milliers de personnes ont pris part aux rassemblements organisés en hommage à cet adolescent et contre les violences d'Etat. Nous comprenons leur colère et nous la partageons. Ce drame est l'expression violente d'une situation sociale et d'une dérive autoritaire qui ne cessent de s'aggraver depuis plusieurs années et dont le Président Macron et son gouvernement portent l'entière responsabilité. Notre Confédération a d'ailleurs dénoncé plusieurs fois le recours systématique à la violence d'Etat et l'instrumentalisation de la police en contradiction avec les missions initiales qui lui sont dévolues.

Le président de la République et son gouvernement continuent de provoquer et de jeter de l'huile sur le feu. De façon toujours plus déterminée, ils développent un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause les libertés démocratiques, en particulier la liberté de manifester.

Nous assistons même depuis quelques jours à des pressions du gouvernement pour mettre en place une justice expéditive. Le prononcé de mises en détention préventives systématiques avec des peines de plus en plus lourdes n'est pas acceptable.

A l'échelle internationale, ces atteintes à nos droits et libertés publiques individuelles et collectives sont vivement critiquées. La Confédération Syndicale Internationale vient d'ailleurs de publier un rapport qui accuse la France de brutalité et « d'arrestations aveugles » lors des manifestations contre la réforme des retraites et s'alarme du niveau record des atteintes aux droits des travailleurs.

La FNEC FP-FO considère que l'interdiction de la « Marche du comité vérité et justice pour Adama » samedi est un abus de pouvoir et que la procédure judiciaire à l'encontre d'Assa Traoré doit être abandonnée.

Les politiques menées et en particulier celles contre l'École n'ont fait que dégrader le droit à l'instruction. Comment ne pas faire le lien entre les fermetures de classes, Parcoursup, le service national universel sur le temps scolaire et l'escalade répressive organisée par le gouvernement ? N'est-ce pas la volonté affichée de mettre au pas cette jeunesse, de substituer au dialogue, à l'écoute des arguments, le passage en force systématique, comme pour la réforme des retraites ? C'est cette politique qui est la seule responsable et qui pousse aux extrémités.

En visite à Marseille, Emmanuel Macron a multiplié les annonces tonitruantes sur l'École : ouvrir les collèges en Education prioritaire de 8 heures à 18 heures grâce au « pacte », s'attaquer aux vacances scolaires et plus largement « au temps scolaire » dans le cadre de projets locaux. Il a par ailleurs défendu sa réforme de la voie professionnelle qui soumet les collèges et les lycées aux besoins des entreprises locales. Concernant les écoles, c'est la mise en place d'un chantage à l'attribution de

dizaines de milliers d'euros, à condition de mettre en place des projets, d'accepter l'ingérence des élus locaux et de renoncer à l'égalité des droits des élèves quel que soit leur quartier d'habitation. Aujourd'hui cette égalité est garantie par des enseignants protégés par leur statut de fonctionnaire d'Etat. C'est justement ce que le président Macron veut remettre en cause avec son « pacte » et ses expérimentations locales de « l'Ecole faisons la ensemble » dans le cadre du CNR. Depuis le début, la FNEC FP-FO revendique l'abandon de ces expérimentations, à Marseille comme ailleurs.

Partout en France, dans tout le pays, des personnels s'organisent et se mobilisent, le plus souvent avec des parents d'élèves pour exiger le rétablissement des milliers d'heures et de classes supprimées à la rentrée. Il manque de tout : d'enseignants, de personnels de santé scolaire, d'assistants sociaux, de personnels techniques, administratifs et de vie scolaire, de psyEN, d'AESH... La situation est telle que ministre Ndiaye a lâché du lest en répondant à notre revendication et en ouvrant la possibilité de recourir aux listes complémentaires. La FNEC FP-FO exige maintenant l'établissement de véritables listes complémentaires, dans tous les corps et dans toutes les académies pour pourvoir tout au long de l'année à la vacance des postes. Elle revendique la mise en place en urgence de concours exceptionnels au niveau licence là où c'est nécessaire. La FNEC FP-FO revendique que tous les candidats d'ores et déjà inscrits sur des listes complémentaires soient recrutés.

La FNEC FP-FO a pris connaissance des propos de ministre Ndiaye qui souhaite « placer le concours de professeur des écoles à bac + 3 sans renoncer à la mastérisation. » Ainsi, il aura fallu plus de 10 ans aux différents gouvernements pour tirer le bilan du désastreux passage des concours de recrutement de professeurs des écoles de Bac+3 et Bac+5, conséquence de la mise en place de la mastérisation à laquelle la FNEC FP-FO s'était opposée, qui a considérablement réduit le nombre de candidats. La FNEC FP-FO s'interroge : pourquoi le ministre n'étend-il pas sa réflexion au 2nd degré alors que les résultats du CAPES, rendus publics le 30 juin, font apparaître un nouveau fiasco qui porte à plus de 3000 le nombre de postes non pourvus ? Par ailleurs, comment comprendre les propos du ministre : « Nous proposerons, après le concours, deux ans de formation rénovée et rémunérée. » Avec quel statut pour les lauréats du concours ? Fonctionnaires stagiaires avec une réelle formation rémunérée de deux ans avant la première prise de poste ? Ou contractuels affectés en classe pour se former sur le tas et permettre de masquer les suppressions de postes ?

Le ministre Ndiaye a également annoncé le 22 juin sur France 2 des « ajustements » sur le baccalauréat pour la rentrée de septembre. Mais les personnels ne veulent pas de simples « ajustements », ou d'un replâtrage ! C'est toute la réforme qu'il faut retirer. La réforme Blanquer du baccalauréat a déstructuré tout l'enseignement au lycée et constitue un précédent contre les diplômes et les statuts. La FNEC FP-FO revendique un retour dès la session 2024 à des épreuves disciplinaires terminales, nationales et anonymes. Elle exige l'abrogation de Parcoursup afin de rétablir le Baccalauréat comme premier grade universitaire et le droit pour chaque bachelier de faire des études dans la filière de son choix.

L'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice devrait également s'imposer à ce gouvernement pour permettre l'augmentation du nombre de candidats aux concours, tant l'effondrement du pouvoir d'achat des fonctionnaires, et particulièrement des personnels de l'Éducation nationale, n'est pas étranger au manque de candidats.

Et ce n'est pas avec son pacte « travailler plus pour perdre moins » – rejeté par les personnels comme en témoignent les centaines de motions et de pétitions rédigées dans les écoles, les établissements, les réunions syndicales – qu'il va susciter un afflux de candidatures aux concours. Dans des établissements toujours plus nombreux, les personnels se réunissent et prennent position pour exiger le retrait de la réforme de la voie professionnelle et du pacte, une véritable augmentation des salaires,

l'abrogation de la réforme des retraites. La FNEC FP-FO réaffirme, avec tous ces personnels, ces exigences.

### **Compte-rendu :**

#### **Texte 1 : Projet d'arrêté relatif au parcours Ambition emploi**

Il s'agit d'accompagner les élèves pendant 4 mois sous statut scolaire en partenariat avec la mission locale, rentrée 2023, enseignant volontaire du Pacte)

Même si la FNEC FP-FO note les bonnes intentions qui visent à sécuriser le parcours des élèves, elle émet de nombreuses réserves. La mise en place est beaucoup trop précipitée voire impossible pour la rentrée sans mettre les personnels en grande difficulté.

Ce projet d'arrêté s'inscrit dans l'application de la réforme de la voie professionnelle et en particulier l'application du pacte que nous condamnons en ce qu'elle remet en cause le statut national des personnels pour les soumettre à des exigences locales, différentes d'un établissement à l'autre. C'est encore une charge de travail supplémentaire, une mission rajoutée, à celles nombreuses, déjà existantes. Nous rappelons que le rôle d'un enseignant n'est pas d'être un conseiller en insertion professionnelle mais d'enseigner dans sa classe.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO votera contre.

Pour : 5 (PEEP, APPEL, Renouveau Lycéen)

Contre : 45 (FO, FSU, UNSA, SNALC, CGT, )

Abstention : 13 (MEDEF, SNPDEN-UNSA, CFDT, SPELC, Les Lycéens)

Refus de vote : 0

#### **Texte 2 : Projet de décret portant diverses dispositions relatives au versement et à la répartition du solde de la taxe d'apprentissage**

La FNEC FP-FO ne peut se résoudre à la baisse de la taxe d'apprentissage depuis des années pour les lycées professionnels publics. Elle estime que la répartition du solde doit être en faveur de la formation professionnelle dans les établissements publics et non un moyen de financer des formations privées concurrentes. Elle votera donc contre.

Pour : 19 (UNSA-Education, SNPDEN-UNSA, CFDT, APPEL, MEDEF)

Contre : 34 (FO, FSU, SNALC, CGT, FCPE)

Abstention : 9 (SPELC, SE-UNSA, PEEP,)

Refus de vote : 0

#### **Texte 3 : Projet d'arrêté portant abrogation de la spécialité « Fabrication industrielle des céramiques » de certificat d'aptitude professionnelle**

La FNEC FP-FO prend acte que cet ancien diplôme est désormais obsolète, qu'il n'y a plus d'élèves dans la section, et qu'il existe des diplômes de remplacement.

Pour : 59 (FO, FSU, UNSA, CFDT, SNALC, SPELC, FCPE, PEEP, Renouveau lycéen, Les Lycéens)

Contre : 4 (CGT)

Abstention : 0

Refus de vote : 0

#### **Texte 4 : Projet d'arrêté portant reconnaissance par l'Etat d'écoles techniques privées**

Indépendamment des qualités et des faiblesses des dossiers présentés, la FNEC FP-FO pose le principe suivant : à école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés.

Or l'évolution des politiques fait apparaître une dégradation constante des services publics pour confier ses missions au secteur privé. L'Etat ferme des lits et dégrade l'accueil dans l'hôpital public pour obliger les patients qui en ont les moyens de se tourner vers des cliniques privées, souvent hors de prix. On constate la même logique avec les pensions : les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays augmentent le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite par répartition à taux plein, afin de contraindre un maximum de salariés à contracter des assurances privées qui enrichiront les fonds de pension et alimenteront la spéculation boursière.

La FNEC FP-FO rappelle que le service public est mû par la recherche de l'intérêt général c'est-à-dire au bénéfice de la collectivité quand l'entreprise privée a pour objectif le profit des actionnaires c'est-à-dire au privilège de quelques-uns. Elle rappelle également que l'enseignement privé est bien souvent de nature confessionnelle. Sa promotion contrevient donc au principe de Laïcité de l'Ecole.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO votera contre.

Pour : 4 (APPEL, MEDEF)

Contre : 48 (FO, FSU, UNSA, SNALC, CGT, FCPE, Renouveau Lycéens, Les Lycéens)

Abstention : 11 (CFDT, SNIA-IPR UNSA, SI.EN-UNSA, SPELC, PEEP)

Refus de vote : 0